ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Portugal

Question écrite n° 2282

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le dossier de la coopération policière franco-portugaise. En effet, il est fait peu de publicité autour des projets mis en oeuvre actuellement (ou prévus dans un futur plus ou moins proche) entre les deux Etats en matière de coopération et de renseignement policiers. Or le Portugal est à la fois sur la frontière sud de l'Europe, haut lieu de trafic en tous genres, et très proche de notre pays. Elle lui demande donc de lui faire le point sur ce dossier.

Texte de la réponse

La coopération policière avec le Portugal s'inscrit dans le cadre de notre relation étroite et amicale avec ce pays. Elle sera complétée, à la fin de l'année 2002, par l'affectation à Lisbonne d'un officier de liaison spécialisé dans la lutte contre les stupéfiants. Cette coopération s'articule avec la coopération que nous menons au plan européen où une politique commune de lutte contre le terrorisme, l'immigration irrégulière et les trafics dans tous les domaines est mise en oeuvre. Les Etats membres de l'Union européenne, qui coordonnent leurs efforts dans le cadre d'Europol et d'Eurojust, adoptent des mesures qui visent à améliorer la sécurité à l'intérieur de l'Union comme à ses frontières extérieures. Pour des raisons évidentes d'efficacité, la coopération ainsi menée, à titre bilatéral et européen, ne peut donner lieu à publicité. Elle n'en est pas moins réelle et opérationnelle.

Données clés

Auteur : Mme Chantal Robin-Rodrigo
Circonscription : Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2282
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 septembre 2002, page 2953
Réponse publiée le : 7 octobre 2002, page 3448